



P'TIT TOUR 2020

Règlement et consignes



1- Cahier des charges

-Extrait du cahier des charges national:

« Chaque région :

- organise autant d'**étapes départementales et / ou régionales** qu'elle le souhaite.

Une étape du P'tit tour, c'est une rencontre rassemblant au minimum 2 associations.

- Pour les cycles 3, des sorties à VELO qui utilisent la voie publique ouverte à la circulation.

- Pour les cycles 1 et 2, des sorties multi-déplacements privilégiant la pratique du vélo et des activités de roue en milieu fermé, afin de préparer les enfants à l'usage de la route en C3 »

- Quand les CE2 sont accompagnés de CM, ces derniers peuvent rouler sur la voie publique.

- définit « **un fil rouge** » lien entre les départements participants, au cas où aucune étape régionale n'est prévue (nombre de kilomètres).

- labellise dans un département, **une journée phare**, temps fort de la participation de la région au P'tit Tour 2020. Une occasion privilégiée de mettre en valeur les dimensions nationale et régionale de la manifestation. »

2-Itinéraires

Chaque association choisit son itinéraire en respectant les conditions maximales de **sécurité** :

- choisir un parcours adapté aux possibilités des enfants, éviter les circuits trop longs (prévoir entre 30 et 50 km dans la journée) ou trop vallonnés.
- éviter les grands axes, utiliser prioritairement les routes à faible circulation.
- éviter les intersections et les croisements dangereux.
- repérer les zones de repos et de stationnement sur le circuit.
- **le parcours doit être reconnu et vérifié avant la sortie.** (Il est conseillé de le faire à vélo et si possible avec tous les adultes)
- Le parcours sera précisé sur une fiche de sortie incluse dans le dossier d'inscription, en indiquant les points importants (croisements, arrêts...)
- Le groupe devra posséder un **portable** et repérer les points sur le parcours où se trouvent des téléphones (cabines...). Prévoir la liste des numéros importants : SAMU, pompiers..

2- Dates

- **Sorties** : **Semaine du 25 mai au 05 juin 2020** – jours à définir lors des réunions de secteur.

- Le **dossier d'inscription** devra être retourné impérativement pour **le 10 mars 2020**, précisant le parcours sur une carte et sur une fiche. Tous les dossiers devront être transmis à la Préfecture pour le 23 mars 2020 par le Comité départemental.

3- Sécurité – assurance

- **Respecter le code de la route.** Un travail en amont sera réalisé par chaque classe (Etude du code de la route, gymkhana, piste, mécanique...).
- Respecter les horaires et les itinéraires annoncés.
- Se mettre en file simple dans tous les cas.
- **Vérifier complètement tous les vélos avant le départ.** (si possible, ils sont apportés et vérifiés la veille à l'école)

- **Tous les enfants et les adultes devront porter obligatoirement un casque et un gilet fluorescent.**
Apprendre aux élèves à régler leur casque, ni trop serré, ni trop lâche afin que le front soit toujours protégé. Des casques seront prêtés par l'Usep. Privilégier cependant le casque personnel homologué.

- Les **besoins en casques, chasubles fluorescentes et gyrophares** devront être prévus assez tôt. Attention, la délégation est limitée en prêt de casques. Il convient de recenser les enfants qui en possèdent un personnellement. Ne demander que le nombre de casques en fonction du besoin réel.

- **Assurance** : Etant donné que les licences sont dorénavant nominatives, les associations devront fournir la liste en fichier excel des enfants qui participent pour vérification auprès du service affiliation.

- **Relation avec le comité directeur Usep** : dès la fin de leur sortie, chaque association enverra un **mail** à usep70@fol70.org ou **SMS** (06 84 72 15 65) pour signaler si tout s'est bien déroulé ou les éventuels problèmes (accident...).

4- Encadrement

- Se reporter à la **circulaire n° 99.136 du 21.09.99 de l'Education Nationale** concernant le cyclisme sur route, et aux recommandations de l'Inspection départementale.
Après accord de la DSDEN, l'activité s'adresse aux élèves de CM et de CE2 s'ils font partie d'une classe CE2 CM1 ou s'ils sortent avec des CM.
Les accompagnateurs devront avoir obtenu un **agrément individuel spécifique à l'activité** de l'inspection académique (document individuel en ligne sur le site Circo70). Une réunion collective sera organisée par le-la CPCEPS de la circonscription. Prendre contact pour déterminer une date, si possible en regroupant plusieurs classes.

- Prévoir également un **véhicule à l'avant** et un **véhicule à l'arrière** du groupe, équipés de gyrophares prêtés par la délégation. Ces accompagnateurs n'ont pas besoin d'agrément mais leur rôle étant important, il est préférable qu'ils participent à la réunion ou du moins qu'ils aient une information particulière.

- Les **groupes** importants seront divisés en sous-groupes en respectant le taux d'encadrement (cf. circulaire) :

▶ **2 adultes pour 8 à 12 élèves**

(Au-delà **un adulte supplémentaire pour 6**)

L'USEP recommande au moins 3 adultes pour 8 à 10 élèves.

Pour les groupes importants, les diviser en sous-groupes (Deux groupes par classe au moins).

▶ Prévoir **50 m à 100 m** entre les groupes, à maintenir tout au long du déplacement qui se fera en file indienne en laissant suffisamment d'espace entre deux cyclistes. Chaque cycliste garde sa place dans le groupe, il ne double pas.

Sur route à forte circulation le danger vient de l'arrière. Sur route secondaire il vient aussi de l'avant, le premier véhicule doit donc suffisamment précéder le convoi.

▶ **Constituer une fiche pour chaque groupe** avec la liste nominative des enfants et des adultes et les numéros de téléphone indispensables. Chaque adulte du groupe possédera cette fiche.

▶ **Arrêts** : sur les aires prévues et adaptées à l'effectif du convoi.

Prévoir des arrêts réguliers pour boire et se restaurer.

En cas d'urgence : dans tous les cas, arrêt du convoi sur l'accotement et les accompagnateurs restent avec leur groupe.

. Problème mécanique : on charge le vélo dans un véhicule et on le remplace. La réparation se fait lors d'un arrêt prolongé.

. Chute ou accident : conduite à tenir en cas d'accident. (Protéger, Alerter, Secourir). L'enseignant et un adulte restent avec l'accidenté et le convoi continue jusqu'à un endroit permettant un arrêt sans risque.

▶ **Carrefours** : - en présence de la gendarmerie suivre leurs conseils.

- en son absence, arrêter le convoi, les accompagnateurs à l'arrière se postent sur le carrefour pour arrêter la circulation (à adapter à la configuration du carrefour).

5- Matériel

Pour la sortie, prévoir le matériel suivant :

- des téléphones portables (un par groupe si possible)
- les numéros de téléphone utiles sur la fiche de chaque groupe (cf. modèle)
- une trousse de premiers secours
- des outils pour les réparations.
- si possible un **vélo de rechange** dans un véhicule et **un ou deux casques** en réserve.
- ravitaillement : eau, en-cas...

6- Contacts

- a. **Préfecture et gendarmerie** : la délégation déposera à la préfecture un dossier comportant tous les parcours. La gendarmerie n'intervient plus sur ce genre de manifestation. Il convient de prendre contact directement pour une éventuelle aide sur un point précis.
- b. **Mairies** : le comité départemental informera tous les maires des communes traversées et de la possibilité qu'ils soient contactés par les associations. Vous pourrez ensuite les solliciter en cas de besoin : invitation au départ, mise à disposition d'équipements pour les arrêts ou autre...
- c. **Presse** : contactez le correspondant local.

7- Informations diverses

- Le livret du P'tit Tour à destination des enfants est accessible sur le site de l'Usep nationale sur le lien ci-dessous :

<https://usep.org/index.php/2019/04/19/ptitour-livret-2/>